

LOU PITCHOUN

Mandieulen



www.manduel.fr

Info-flash : Manduel



Inauguration du cours
Jean Jaurès rénové



Aménagement du
parking de l'école F. Dolto



Moments partagés



N'hésitez pas à consulter le site internet de la commune et à vous inscrire à la newsletter.



Pour recevoir en direct les informations importantes de la commune, téléchargez l'application INFO-FLASH pour smartphones et tablettes (sous IOS ou Android), puis sélectionnez la commune de

Manduel et les rubriques qui vous intéressent.

Sommaire

- p. 3 Le mot du maire
- p. 4 Cours Jean Jaurès
- p. 6 Travaux
- p. 7 Bâtiments
- p. 9 Patrimoine
- p. 10 Voirie
- p. 13 Environnement
- p. 14 Enfance
- p. 20 Social
- p. 22 Culture
- p. 25..... Évènement
- p. 26 Sécurité et prévention
- p. 27 Administration
- p. 28 État civil
- p. 30 Le mot de l'opposition
- p. 31 Infos utiles

LOU PITCHOUN MANDIEULEN DÉCEMBRE 2019 - N°83

Éditeur :

commune de Manduel représentée par son maire,
Directeur de la publication et rédacteur en chef :

Jean-Jacques Granat

Comité de rédaction :

Isabel Alcaniz (adjointe déléguée

à la communication), Xavier Pechiral,

Nadine Andreo, Valérie Maggi, Lionel Hebrard,

Monique Monnier, Michel Berno, Marine Pla,

Philippe FALANGA (directeur général des services),

Valérie Perier (secrétaire de direction)

Crédit photos :

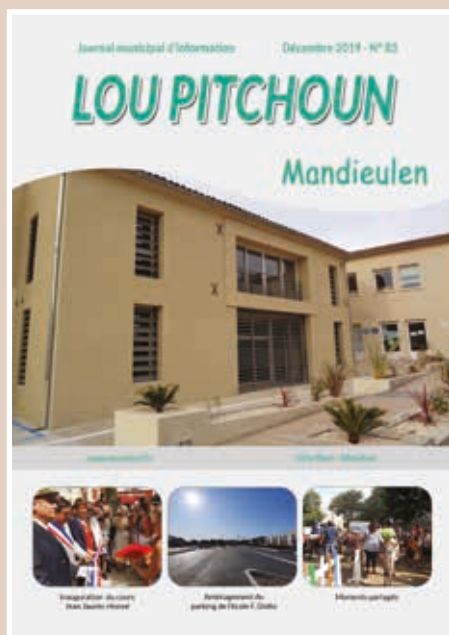
Mairie de Manduel, Mme Nathalie Laffaye,

Conception/réalisation :

ABOVO Conseil

04 66 62 93 63 / www.abovo.fr

Dépôt légal 12/2019 - Conformément aux termes de l'article 9 du Code Civil,
« chacun a droit au respect de sa vie privée », vous pouvez refuser la publication
d'une photographie portant atteinte à votre droit à l'image ou à celui de vos
enfants. Nous vous remercions dans ce cas de nous en faire part expressément.



www.manduel.fr



Votre bulletin n°83
est imprimé sur un papier
respectant les normes
européennes de
protection de
l'environnement



Madame, Monsieur,

Chères Manduelloises, chers Manduellois,

Le second semestre de cette année 2019 est en passe de se terminer. 2019 a été riche en réalisations nouvelles pour notre commune, rendues possibles par une gestion rigoureuse de nos finances communales puisque le niveau d'endettement est plus faible qu'en 2014 alors que des investissements sans précédent ont été réalisés.

En matière de bâti, les associations de la commune ont depuis quelques semaines un nouveau lieu de rencontre et d'animations, la maison des associations « Simonne SALETES ». Nos aînés de la « Belle Époque » notamment peuvent enfin se retrouver dans des locaux confortables, fonctionnels et accessibles.

Par ailleurs, les travaux de l'extension du Dojo ont débuté. Les associations sportives et les écoles pourront utiliser ce nouvel équipement dans les prochains mois.

Dans le même temps, les travaux d'aménagement ou de rénovation d'espaces publics et de voirie se seront également succédés. Le projet le plus important, et le plus contraignant pour la circulation et la vie de la commune, a bien sûr été celui portant sur la réhabilitation du cours Jean Jaurès. Ce chantier se termine et vous étiez nombreux à son inauguration durant laquelle nos partenaires institutionnels ont unanimement reconnu la qualité de cette réalisation. Le cœur de ville réhabilité, il a été possible à compter du mois de septembre de lancer d'autres rénovations importantes de voies, qui continueront également durant l'année 2020.

L'année qui vient de s'écouler ne se résume toutefois pas qu'aux travaux. Elle comporte également des instants de vie, des départs, des arrivées, des rentrées... et surtout des moments de rencontre, des animations et des fêtes durant lesquels les Manduelloises et Manduellois découvrent ou perpétuent les traditions de leur territoire.

Vous trouverez, en lisant ces pages, le détail des différents événements marquants de ce second semestre 2019.

Auparavant, et à l'approche de 2020, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année 2019 et vous invite à venir nous rencontrer lors des vœux à la population le samedi 4 janvier 2020, salle Bernard Gimenez, à 11h.

Jean-Jacques Granat,
Maire de Manduel

RÉNOVER LE CŒUR DE VILLE POUR DÉVELOPPER LA VIE ET LA CONSOMMATION LOCALE

Après environ 16 mois de travaux, le cours Jean Jaurès et ses abords offrent un nouveau cadre, plus accueillant et enfin accessible à tous.

L'implantation au fil du temps des commerçants et artisans autour de cette place, ainsi que la présence du marché hebdomadaire, ont contribué à la rendre centrale dans le quotidien des Manduellois.

Cependant, l'étouffement de ce cœur de ville par une présence envahissante de la voiture, a rendu son accès difficile et peu attrayant. Par ailleurs, ses aménagements précédents n'avaient pas été adaptés pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes accompagnées de jeunes enfants.

C'est dans ce contexte qu'il est devenu nécessaire de rénover et revitaliser le centre-ville pour lui rendre sa dynamique économique et sociale.

Les travaux se sont déroulés pendant seize mois environ, en totale concertation avec les commerçants et les riverains. Outre les travaux de réfection et d'embellissement de la voirie, ce chantier a permis

de mettre aux normes les accès piétons, de réviser les réseaux d'eau et d'assainissement, d'enfouir les traversées de câbles d'électricité et de téléphonie, d'aérer les racines des platanes du cours qui périlclitaient.

Aujourd'hui, les travaux de voirie sont terminés, les marquages au sol réalisés et le mobilier urbain installé. Une zone bleue a été mise en place, pour une durée d'une heure. Le parking du Fort, offrant 180 places surveillées par le centre de vidéosurveillance, est disponible à 200 m du cours pour des stationnements plus longs.

Tel a été l'objectif majeur de cet aménagement : offrir aux Manduellois un lieu de vie accessible, propice aux rencontres, à la chalandise, au vivre ensemble, sans le dénaturer.

Rappels en matière de circulation et de stationnement :

Dans le cœur de ville, une zone bleue a été mise en place avec quelques arrêts minutes.

Une zone de rencontre donne la priorité aux piétons aux abords de l'église Saint-Genest et de l'hôtel de ville.

Le reste du cœur de ville est en zone 30. Un petit rappel du code de la route peut être nécessaire.

Panneaux	Significations
	<p>Début et fin de zone de rencontre : les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents. La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h.</p>
	<p>Début et fin de zone 30 km/h : La vitesse maximale autorisée dans la zone est de 30 kilomètres par heure. La zone 30 s'applique sur l'ensemble des rues et croisements de la zone, depuis le panneau de début jusqu'au panneau de fin de zone.</p>
	<p>Début et fin de zone bleue : Les automobilistes doivent s'y garer en apposant un disque de stationnement conforme aux normes européennes sur le tableau de bord, visible depuis le pare-brise du véhicule, après y avoir inscrit l'heure d'arrivée. La durée est limitée à une heure.</p>
	<p>Arrêt minute : Le stationnement sur une place dédiée à l'arrêt minute est limité à 10 minutes dans le cœur de ville de Manduel. Le panneau placé sous le panneau le précise. Comme pour une place en zone bleue, il convient de placer le disque de stationnement après y avoir inscrit l'heure d'arrivée.</p>
	<p>Place PMR (personne à mobilité réduite) : Les personnes à mobilité réduite ou les personnes les accompagnant si le titulaire de la carte est à l'intérieur du véhicule peuvent se garer à ces places. La carte doit être apposée de manière visible. Le délai d'une heure de stationnement ne s'applique pas aux places PMR.</p>

L'inauguration du nouveau cours Jean Jaurès a donné lieu à de nombreuses festivités en présence des représentants des partenaires institutionnels.

Une foule très nombreuse, était présente pour l'inauguration du cours Jean Jaurès, le 15 août 2019, qui s'est déclinée en 4 temps forts.

Tout d'abord à la salle des Garrigues, Michel Fournier nous contait « Manduel, son cours, ses maisons et ses commerces autrefois » avec l'exposition de l'association « Connaissance du Patrimoine » de Manduel.

S'en sont suivies les prises de parole de Jean-Jacques Granat, Maire de Manduel, de Serge Reder, Maire de Rodilhan et Conseiller Communautaire représentant Nîmes Métropole, de William Portal, Maire de Marguerittes et Conseiller représentant le département du Gard, Françoise Bons, Conseillère représentant la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et Francois Lalanne, Sous-préfet de l'arrondissement de Nîmes, représentant l'État.



Partenariat de financement	Montant
Etat	200 000,00 €
Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée	100.000,00 €
Département du Gard	94 346,83 €
Agglomération Nîmes Métropole	395 326,58 €
Commune de Manduel	395 326,59 €
TOTAL H.T.	1 185 000,00 €

Après la découpe du ruban et le dévoilement de la plaque d'inauguration, cette matinée officielle, mais festive, s'est vue animée par les jongleurs de la troupe « les Arenos » de Manduel et le jazz band « Hello Quartet » sans oublier, pour le plus grand plaisir des papilles, un buffet à ciel ouvert où les commerçants nous ont régales.

L'après-midi était réservé aux enfants avec un goûter et des jeux gonflables. Enfin, en soirée, un concert animé par le groupe « les meltin' cops » avec toujours une foule aussi nombreuse.

Le marché hebdomadaire du mercredi matin a retrouvé le cours Jean Jaurès.

C'est tout naturellement que le traditionnel marché hebdomadaire a fait son retour sur le cours Jean Jaurès, le mercredi 18 septembre 2019, après avoir été sur le parking du Fort pendant les travaux d'aménagement du cœur de ville. Les clients ont retrouvé la trentaine d'exposants dans cet espace totalement piétonnier, plus convivial et plus fonctionnel qu'auparavant, notamment avec l'installation de nouvelles toilettes publiques accessibles et autonettoyantes, proches du poste de police municipale et de la salle des Garrigues.



LES ASSOCIATIONS ONT UN NOUVEAU BÂTIMENT À LEUR DISPOSITION

La maison des associations SIMONNE SALETES a été livrée aux associations le samedi 16 novembre, à l'issue de son inauguration : un site fonctionnel et accessible attendu depuis longtemps.

Ce bâtiment fait partie d'un ensemble ayant fait l'objet d'un legs effectué en 1875. Ce legs a été réalisé par Monsieur François Amédée BOYER au bureau de bienfaisance de la commune « à l'effet d'utiliser le tout aux soulagements des infirmes, malades, vieux, pères de familles hommes et femmes, etc. ».

Appartenant au Centre Communal d'Action Sociale, établissement de la commune, ce bâtiment a accueilli ces dernières années les salles de boxe et de musculation. Il était cependant particulièrement vétuste et le CCAS seul n'avait pas les moyens de le réhabiliter. C'est pour cette raison que son conseil d'administration et le conseil municipal ont convenu d'une cession afin de le restaurer en bénéficiant des subventions des partenaires institutionnels de la ville.

Compte-tenu des besoins de la commune et des souhaits du donateur de ce bien, il est apparu naturel de transformer cet édifice d'environ 700 m² en maison des associations.

Il s'agissait de constituer un lieu d'accueil, un site multi-générationnel à vocation socio-culturelle. Il devient notamment le siège du club des aînés « la Belle Époque » dont les réunions se tenaient jusqu'alors au premier étage de la salle des Garrigues, lieu



Partenariat de financement	Montant
Union européenne	90 000,00 €
Etat	60 000,00 €
Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée	100.000,00 €
Département du Gard	106 316,00 €
Agglomération Nîmes Métropole	83 968,48 €
Commune de Manduel	162 172,52 €
TOTAL H.T.	602 457,00 €

ne respectant pas les conditions d'accessibilité.

Après appel d'offres, les travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'œuvre de Madame Nicolas-Batigne, architecte résidant à Manduel.

Situé à côté du siège du Centre social, ce site accueillera également nombre d'associations

pour lesquelles il était difficile d'octroyer des salles.

La réalisation de cette maison permet enfin de restituer une salle à l'école maternelle Françoise Dolto. Les conditions de fonctionnement du périscolaire et de la restauration dans cette école seront ainsi améliorées.

Le fonctionnement de la structure :

Cet équipement a permis avec la création en étage de 3 salles supplémentaires une réorganisation des mises à disposition des locaux municipaux.

Il se compose d'un espace de réunion (54 m²), d'une salle d'arts plastiques (35 m²), et d'une salle de 89 m² pouvant accueillir des activités dites douces (gymnastique volontaire, tai chi...). Ce niveau est par ailleurs accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à l'installation d'un ascenseur et de sanitaires dédiés.

Répondant aux besoins des associations utilisatrices, ce lieu a également pour projet d'acquiescer une réelle

vocation humaine grâce à la pluralité des usagers qui y œuvrent. La proximité avec le centre social qui jouxte cette nouvelle maison des associations saura à n'en pas douter renforcer un lien intergénérationnel à travers les actions menées.

Les associations utilisatrices annuellement sont « La belle époque », l'Atelier d'art, « Flour d'inmourtalo » « Li gènt dou boufaloun », le Comité de jumelage, l'AMGV, Manduel Loisirs, Zambrocal, Country Dance, Tai chi Chuan et Chemin de Présence.

Simonne SALETES, une personne investie depuis de nombreuses années dans la vie associative de la commune.

Très fière de ses origines catalanes, Simonne SALETES est née à Prades, « un mardi gras de février 1933 ».

Simonne SALETES, enseignante en Espagnol puis documentaliste en lycée, s'est installée en 1977 à Manduel. Femme engagée, novatrice et aimant le contact, elle œuvrera très tôt dans le milieu associatif. Elle créera ainsi l'« Atelier d'Art » en 1995, le premier club de ping-pong sous la mandature d'André Mazoyer. Dans les années 2000, elle participe à la création du 2^e club de tennis de table. Elle donnera également de son temps à l'association du patrimoine de Manduel ainsi qu'à l'association « lire et faire lire ».

À la retraite en 1996, elle exercera jusqu'en 2001 les fonctions de conseillère municipale, adjointe à la culture et à la communication sous la mandature de Michel Gaini. Elle a notamment la charge de la rédaction du bulletin municipal « Lou Pitchoun », sans oublier un investissement important dans la création de la médiathèque municipale.

Aujourd'hui résidente de la résidence autonomie « Les Marguerites » de Manduel, Simonne SALETES met tous les jours en exergue son dynamisme et ses traits de caractères : aimant les gens dans leur diversité, échangeant, dialoguant avec son franc-parler mais toujours le sourire aux lèvres et à l'écoute des autres.

Le conseil municipal a souhaité baptiser la maison des Associations « Simonne SALETES » parce que cet édifice se veut être un creuset intergénérationnel où chacun à sa place et où l'écoute, le dialogue et les échanges sont les maîtres-mots.



L'EXTENSION DU DOJO SORT DE TERRE

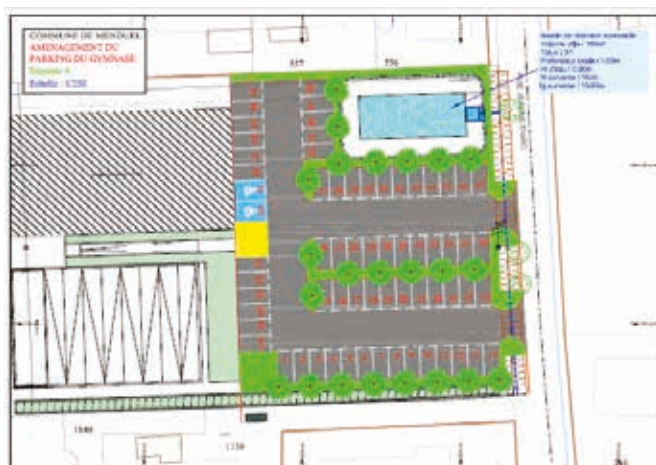


Le chantier a débuté en septembre pour une livraison prévue au début du second trimestre 2020.

Ce bâtiment comprendra une grande salle de 436 m² pour pratiquer différents sports dont le tir à l'arc et le tennis de table. Il disposera également de 4 salles de 22m² pour le rangement des équipements sportifs.

Une circulation existera avec le dojo actuel afin d'intégrer le nouveau bâtiment dans l'architecture d'ensemble et de permettre un partage des équipements structurants (sanitaires, douches, chaufferie, etc.).

Partenariat de financement		Montant
État		60 000,00 €
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée		103 090,20 €
Agglomération Nîmes Métropole		240 543,80 €
Commune de Manduel		283 634,00 €
TOTAL H. T.		687 268,00 €



Le futur parking de l'extension du dojo offrira une solution de stationnement supplémentaire au sud de la commune.

A l'issue des travaux de réalisation de l'extension du DOJO, il est prévu la réalisation d'un parking de 66 places surveillées, situé à environ 10 minutes à pied du cœur de ville. Ce parking permettra de répondre aux besoins des utilisateurs de l'équipement sportif, mais également aux personnes souhaitant se rendre en centre-ville. Sa réalisation est évaluée à 141 500 € HT et la somme a été provisionnée dans le cadre du budget 2019. Ces travaux pourront faire l'objet d'une aide de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et de l'agglomération Nîmes Métropole. L'instruction par les services de l'Etat pour autoriser l'installation de caméras sur ce site, ainsi que sur le versant Ouest du dojo est en cours.

UN POINT SUR LA RESTAURATION DE NOTRE PATRIMOINE

Le chantier du lavoir de la rue Victor Hugo débute.

Les travaux de rénovation du lavoir débutent de manière effective ce début décembre. Pour autant des réalisations préliminaires ont été rendues nécessaires pour limiter et pouvoir réprimander les incivilités.

Ainsi, deux nouvelles caméras de surveillance, directement connectées au centre interurbain de vidéoprotection ont été installées aux abords du lavoir. Ceci a été rendu possible grâce à une très bonne collaboration avec les services de la Préfecture, de la Gendarmerie Nationale et de

la communauté d'agglomération Nîmes Métropole.

Les travaux d'installation de ces caméras ont nécessité la réalisation d'une tranchée le long de l'allée de la Baude. A l'occasion de ces travaux, cette voie a fait l'objet d'une réfection en bicouche.

Pour compléter la sécurité dans cet espace public, trois postes d'éclairage sont installés.

A l'issue des travaux de rénovation, les espaces verts situés autour du lavoir vont faire

l'objet d'un aménagement par le service technique municipal afin d'en faire un jardin avec des bancs et des jeux pour jeunes enfants. Les platanes situés aux abords du lavoir seront également taillés pour la mise en valeur des lieux.



L'église Saint-Genest : la première phase de travaux débute en janvier 2020.

Durant le mois de mai, un étaieage de sécurité a été réalisé par l'entreprise BOURGEOIS pour soutenir la voute sur laquelle s'appuie la charpente en croisée, située au centre du transept. Par ailleurs, et toujours pour des raisons de sécurité liées à la fragilité des scellements, l'atelier THOMAS Vitraux a retiré l'ensemble des vitraux. Ces travaux d'urgence ont fait l'objet d'une aide de l'Etat. En juillet, l'architecte du patrimoine, en charge des travaux de restauration, Alexandre AUTIN, a déposé le dossier de demande de permis de construire qui a été approuvé après avoir obtenu les avis scientifiques et techniques des services du Ministère de la Culture.

La procédure de consultation des entreprises sera lancée pour la phase 1 de réalisation (travaux sur la couverture, la charpente, les vitraux et la consolidation de la structure) avant la fin de l'année courante.

Le lancement effectif des travaux est conditionné par l'accord technique et financier de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Pour rappel, la réalisation de la phase 1 a un coût évalué à 519 799 € HT. Des demandes de subvention ont été faites, toutes conditionnées par l'accord initial de la DRAC.



LE PROGRAMME DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE VOIRIE EST EN COURS

Volontairement lancé après la fin du chantier du cœur de ville, afin de ne pas trop perturber la circulation, ce programme se décline en deux tranches pour les années 2019 et 2020.

Lieu	Tranche 2019 - Prix HT	Tranche 2020 – Prix HT
Impasse des peupliers	35.000,00 €	
Impasse des rossignols	13.000,00 €	
Chemin bas	38.265,00 €	
Chemin du bois des Roziers	45.494,50 €	
Parking de l'école Dolto		
Impasse de la vieille fontaine	56.402,00 €	
Cheminement parking du Fort	13.058,00	
Rue des Castors		151.527,00 €
Impasse des Cigales		57.587,00 €
Impasse de la Grange aux Lierres		55.141,00 €
Chemin de Fumerian		91.692,69 €



Les voies identifiées dans la tranche 2020 seront rénovées durant le premier trimestre 2020.

Par ailleurs, deux secteurs font l'objet d'études préalables à travaux et des budgets ont été provisionnés lors du vote de la décision budgétaire modificative n°1, votée en novembre 2019.

Il s'agit du chemin de Saint-Paul, dans sa portion située entre la route de Bouillargues et le chemin de Saint-Gilles, qui fera l'objet de travaux importants de voirie et d'aménagements mais également de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement (compétence Nîmes Métropole). Les études sont en cours avec une intervention de Nîmes Métropole



en avril 2020 et la réfection de la chaussée et des trottoirs durant l'été 2020.

Il s'agit également du secteur « rue de la Paix, rue d'Austerlitz, rue Bigot », pour lequel des études sont également en cours de collaboration avec les services de Nîmes Métropole. Dans le cadre de la réflexion sur les cheminements, l'aménagement de ce secteur permettra la jonction entre la résidence autonomie et le futur parking du dojo d'une part et le cœur de ville d'autre part.

Ces deux projets feront l'objet d'aides financières, notamment de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée dans le cadre du contrat Bourgs-Centres.

L'impasse des Peupliers

La reprise de la voirie s'est faite sur 125 mètres linéaires et sur une largeur moyenne de 8,2 mètres. Le roulement a été refait en bicouche, les cheminements en enrobés.



L'impasse des Rossignols

La reprise de voirie a été faite sur 100 mètres linéaires, avec une largeur moyenne de 4 mètres. Le roulement a été refait en bicouche.



Le chemin Bas

La reprise de voirie a été faite sur 400 mètres linéaires, avec une largeur moyenne de 3,5 mètres. Le roulement a été refait en enrobés.



Le chemin du Bois des Roziers et le parking de l'école maternelle Françoise Dolto :

Le chemin du Bois des Roziers avait fait l'objet d'une première phase de travaux entre le complexe de tennis et le chemin des Perrières, en 2018.

Pour réaliser la suite, il était convenu d'attendre la fin du chantier des logements situés en face de l'école maternelle Françoise DOLTO. C'est chose faite depuis septembre 2019. C'est pour cette raison, que le second tronçon de ce chemin vient d'être réalisé ainsi que le parking de l'école Françoise Dolto.

La réalisation de ce parking permet une sécurisation des abords de l'école par la création d'un parvis où les parents et les jeunes enfants n'ont pas à craindre la présence des voitures.

Elle a également été l'occasion d'améliorer les conditions d'éclairage des lieux, par la pose de nouveaux points d'éclairage au centre du parking. Elle est enfin l'occasion d'organiser la circulation et d'optimiser le stationnement des véhicules.



LE PARC DE LA VIEILLE FONTAINE MICHEL GAINI VOUS ACCUEILLE DANS DE MEILLEURES CONDITIONS

Après l'installation d'équipements au parc de la République, c'est le parc de la vieille fontaine qui a fait l'objet d'aménagements.

Le parc de la vieille fontaine constitue un des éléments majeurs de la ceinture verte entourant la commune.

Pour répondre aux attentes des sportifs, des promeneurs et des familles, divers équipements ont été installés :

- des toilettes sèches,
- des tables de pique-nique, dont une pour les personnes à mobilité réduite,
- des appareils de musculation,
- divers jeux pour enfants.

Dans le cadre du contrat-cadre en cours de finalisation avec la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, l'aménagement des parcs et des squares constitue un des axes de développement et de valorisation du territoire pouvant faire l'objet d'une aide. Aussi, la commune a sollicité une subvention auprès de la Région pour l'acquisition de ces installations.



Partenariat de financement	Montant
Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée	13 680,54 €
Commune de Manduel	31 921,26 €
TOTAL H.T.	45 601,80 €

DE NOUVELLES JARDINIÈRES ONT ÉTÉ POSÉES



MOMENTS DE VIE DANS NOS ÉCOLES

Les fêtes de fin d'année scolaire constituent un instant de convivialité, elles annoncent pour tous l'arrivée de vacances bien méritée : pour certains, une page de vie se tourne ...

Madame MAZOYER, directrice de l'école élémentaire François Fournier depuis 2010, et Monsieur GONZALEZ, directeur de l'école maternelle François Fournier depuis 2009, ont fait valoir leur droit à la retraite.

Madame BASTIDE-PIALOT, directrice de l'école élémentaire Nicolas Durieu a été affectée dans l'école d'une autre commune .



La rentrée scolaire 2019 a été l'occasion d'accueillir de nouveaux enseignants.

Nous souhaitons la bienvenue pour cette nouvelle rentrée 2019 à :

- Mme JOSUAN Lucie, nouvelle directrice de la Maternelle Fournier qui sera en charge de la petite section.
- M. PECHAIRAL Xavier, nouveau directeur de l'Élémentaire F. Fournier qui sera en charge d'un des CM2.
- Mme SEGUY Sophie, nouvelle directrice de l'Élémentaire Durieu qui sera en charge des CM2.
- Mme BAUDINO Lydie pour le CE1 (absente pour congés maternité) sera remplacée par Mme COMTE.
- Mme FERNANDEZ Elisa pour le CP.

**Un moment important pour les grands des écoles élémentaires :
l'affectation dans les classes ... l'occasion de découvrir
son enseignant et ses nouveaux camarades.**



**Pour les écoles maternelles,
une rentrée ludique et en famille pour accueillir les enfants ...**



UNE ANNÉE D'ACTIVITÉS POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Cet organe consultatif a été mis en place en septembre 2018 : il vise à inclure les jeunes dans la réalisation de projets et à les initier à l'apprentissage de la vie citoyenne. Voici le bilan de cette mandature.

Au cours de sa première année d'existence, les jeunes élus ont pu travailler sur des thèmes divers.

Dans le cadre des commissions citoyenneté et développement durable, ils ont réalisé une campagne anti-déjection canines en élaborant un texte dans lequel ils demandent aux propriétaires de ramasser les crottes de leurs animaux avec des sachets et de les jeter dans des poubelles. Cette affiche a été communiquée auprès des commerçants du village, dans les écoles et sur les différents supports de communication de la commune.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement du territoire, ils se sont rendus au parc de la vieille fontaine afin de prendre part au procédé de décision

du choix des installations pour enfants et adultes. Chaque année, la mairie organise l'évènement « ciné plein air » au stade municipal. Pour choisir le film qui a été projeté, les élus jeunes ont lancé une réelle consultation auprès des écoles élémentaires à travers un sondage : le film « coco » a été retenu.

Dans le domaine de la citoyenneté, ils ont participé activement aux cérémonies de commémorations, notamment lors du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale.

Parmi les prochains sujets envisagés, ils souhaitent aborder la thématique des violences verbales et le harcèlement à l'école.

Le conseil municipal des jeunes de l'année scolaire 2019/2020 a été élu.

Le mandat qui est attribué aux jeunes élus est de deux ans. Les élèves de CM2 du premier CMJ étant devenus des collégiens, il convenait de remplacer une partie du conseil.

Le 26 septembre dernier, les jeunes CM1 des écoles communales étaient appelés aux urnes pour élire leurs représentants au Conseil Municipal des Jeunes dans des conditions proches des scrutins de leurs aînés.

Pour chacune des classes, chaque électeur était amené à élire 2 représentants (un garçon, une fille lorsque cela a été possible) à bulletin secret.

Ont été élus : Mme VANDELDE Neela, M. CORREIA POINHAS SILVA Fabien, M. MELCHOR Paco, M. S-SALHI RAMOS Medhi, Mme LUCTON Julie, M. GOUCHENE Naël.



L'installation des nouveaux élus s'est déroulée le mercredi 16 octobre, à l'occasion d'une session plénière, en salle des garrigues dans une disposition identique aux conseils municipaux classiques sous la présidence de Monsieur le Maire.

LES VACANCES SCOLAIRES ONT DONNÉ LIEU À DES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

Un chantier important de **rénovation des sanitaires de l'école maternelle Françoise Dolto** s'est déroulé durant l'été. Le montant de ces travaux s'est élevé à **13 000 € TTC**.

Les rideaux de toutes les classes de l'école **élémentaire François Fournier** ont été changés pour un montant de **9 300 € TTC**.

Comme chaque année, le mobilier de deux classes des écoles **élémentaires** a été remplacé pour un montant de **6 000 € TTC**.

Après avoir installé des tableaux numériques dans toutes les classes des écoles élémentaires, la modernisation numérique de nos écoles suit son cours. Ainsi, la **salle informatique de l'école élémentaire François Fournier** a été pourvue durant l'été de quinze nouveaux ordinateurs pour un montant de **9 054 € TTC**.



Restaurant scolaire

Des travaux importants de maçonnerie ont été effectués durant l'été. L'étanchéité du sol de la salle de plonge a été refaite et un nouveau carrelage a été posé. Le montant de ce chantier s'élève à **8 878,80 € TTC**.

Durant l'été 2018, une chaîne de lavage avait été acquise pour un montant de 67 355 €HT. Cet achat avait pour but d'améliorer la qualité et les délais de plonge mais également de dégager du temps au personnel de la cuisine pour développer les circuits d'approvisionnement courts, c'est-à-dire de se servir plus souvent chez les producteurs locaux.



Cette démarche d'approvisionnement s'inscrit dans le cadre d'une des actions préconisées par l'Union européenne d'amélioration de la gouvernance alimentaire.

Aussi, la commune vient d'obtenir une aide auprès de fonds Leader de l'Union européenne.

Travaux et partenariat de financement	Montant
UE – Fonds FEADER, via le PETR Garrigues et Costières	43 107,20 €
Commune de Manduel	24 247,80 €
TOTAL H.T.	67 355,00 €



Les Calinous par le petit bout de la lorgnette...





Le jeu engendre le plaisir et fait grandir. Tout au long de la journée est proposé aux enfants un itinéraire ludique parsemé d'activités organisées ou d'espace aménagés pour jouer spontanément.



Par le jeu, les enfants explorent, se développent, échangent, s'expriment, imaginent, ressentent, expérimentent, apprennent, partagent, créent...



A travers le jeu, l'enfant s'ouvre au monde et rencontre l'autre. Alors, nous leur donnons à jouer car le jeu est essentiel pour permettre à l'enfant de se construire et de s'épanouir.

LE CCAS S'INSTALLE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES MARGUERITES »

Afin d'offrir un service public continu, le bureau du Centre communal d'action sociale (CCAS) et les permanences de ses différents partenaires s'installent à la résidence autonomie, qui devient le « pôle social » de la commune.

Les bureaux du CCAS se situent au 32 rue Jeanne d'Arc (dans les locaux de la résidence autonomie à côté de la Poste). La réception se fait sur rendez-vous en téléphonant au 04 66 20 51 52.

À compter du 2 novembre 2019, l'ensemble des permanences à vocation sociale indiquées ci-dessous sont localisées dans ces bureaux.

▫ MUTUELLE COMMUNALE
M. BAUME - Tél. : 06 61 11 44 62
4^e vendredi du mois de 10h à 12h.

▫ ASSISTANTE SOCIALE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTALE
Mme SION - Tél. : 04 66 02 80 33
Réception sur rendez-vous

- 1^{er} et 2^e vendredis du mois de 9h à 11h,
- lundi de 9h à 11h.

▫ PRÉSENCE 30 (service d'aide à domicile)
Mme LATARD Angeline - Tél. : 04 66 70 50 00
3^e vendredi du mois de 9h à 11h.

▫ CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
Mme POUGET Aurélie - Tél. : 04 66 38 10 70
4^e mercredi du mois de 9h à 12h sur rendez-vous.

▫ MISSION LOCALE
M. BERKANE Jean-Claude - Tél : 04 66 76 27 68
Jeudi de 9h à 12h avec ou sans rendez-vous.

▫ CPAM Assistante Sociale
Mme BROUSSE Kristelle - Tél. : 04 11 83 00 05
1^{er} et 3^e mercredis du mois, sur rendez-vous.

Foyer restaurant

Le foyer restaurant « Les Marguerites » est ouvert à tous les retraités de Manduel.

Repas servi à 12h du lundi au dimanche :

- 1 entrée (chaude ou froide)
- 1 plat avec accompagnement
- 1 portion de fromage
- 1 dessert (fruit, pâtisserie, laitage...)
- 1/4 de vin
- Café ou tisane

Tarif 2019 : 8,14 €

Service de portage de repas

Livraison à domicile entre 11h et 12h du lundi au dimanche (dimanche livré avec le samedi).

Repas servi en liaison chaude (mallette isotherme) :

- 1 entrée (chaude ou froide)
- 1 plat avec accompagnement
- 1 portion de fromage
- 1 dessert (fruit, pâtisserie, laitage...)
- 1 pain (ficelle)

Tarif 2019 : 8,66 €

Pour tout renseignement s'adresser à l'accueil de la résidence.
Résidence Autonomie « Les Marguerites » - 32 rue Jeanne d'Arc - 30129 Manduel.
Tél. : 04 66 20 51 52 / E-mail : ccas@manduel.fr

Repas et colis de Noël

Depuis de nombreuses années, la ville de Manduel, par l'intermédiaire de son Centre Communal d'Action Sociale, organise le traditionnel repas de Noël au profit de ses concitoyens âgés de 70 ans et plus. Il s'agit d'un moment privilégié ; l'occasion pour chacun de se retrouver entre amis pour échanger et passer un moment convivial, chaleureux et festif.

Les personnes ne pouvant y participer ont la possibilité de recevoir un colis gastronomique.

Les inscriptions au repas et au colis se faisaient du lundi 28 octobre au vendredi 8 novembre 2019.

Il faut avoir un minimum de 70 ans pour bénéficier du repas ou colis et se présenter avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Les conjoints ne remplissant pas les conditions d'âge peuvent s'inscrire moyennant une participation de 25 €.

Le repas aura lieu le dimanche 5 janvier 2020 à la salle du DOJO au complexe sportif.

Les colis ont été distribués au Pôle social du lundi 9 au vendredi 13 décembre 2019.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Centre Communal d'Action Sociale au 04 66 20 51 52.



Deux nouvelles résidences de logements sociaux ont été livrées.

La résidence « Le Palomino » de SFHE Arcade et « Le Pré d'Alezane » de Promologis se situent chemin du Bois des Roziers, face à l'école maternelle Françoise Dolto.

Chaque résidence comporte 28 logements, dont 8 maisons en accession à la propriété. Il s'agit donc d'un ensemble de 56 logements, constitués de T2, T3 et T4. « Le Palomino » a été livré en juillet, « Le Pré d'Alezane » l'a été en octobre 2019.



MOMENTS PARTAGÉS

La fête de la musique

La musique n'a pas d'âge ni de frontières et elle se décline sur tous les tons.

Pour cette édition 2019 de la fête de la musique, les résidents du Foyer « Les Marguerites » ont pu en fin d'après-midi profiter de quelques morceaux de musique interprétés par les élèves du cours de guitare de M. Mistral.

Plus tard dans la soirée, ce fut au tour des élèves de l'orchestre de musique de Manduel suivi par le groupe « X Trem Bemol » de mener la danse sur la Place Bellecroix.



Le cinéma de plein air

Le cinéma de plein air s'est tenu le 5 juillet 2019. Sélectionné par le conseil municipal des jeunes, c'est le film « coco » qui a été projeté.



Quand spectacles pour enfants et adultes se mêlent pour la fête votive 2019.

Comme chaque année, le programme de la fête votive a été riche :

- Jeudi 22 août : journée des « péquelets » avec le petit déjeuner offert par la mairie à la résidence autonomie « Les Marguerites ». Au menu : séance de maquillage, déguisement et balade en âne.
- Ouverture de la fête avec discours et remise des clés de la ville au balcon par Monsieur le Maire au président du Comité des fêtes.
- Au même moment à la salle B. Gimenez, accueil de nos amis allemands sous la houlette du comité de jumelage avec l'aide de la municipalité.
- Grand feu d'artifice au stade municipal. Spectacle pyrotechnique et musical toujours autant apprécié.
- Le 25 août : dimanche des traditions où, et c'était une première, la Consoeurie des Dames de Vatel de Bernis était mise à l'honneur par M. le Maire et Michel Fournier, Conseiller Culturel.
- Lundi 26 août : remise des prix, Trophée Terre de Vignerons 2019.



LA RENTRÉE AU CENTRE GEORGES BRASSENS

Chorale municipale « Comm'Un Accord »

La chorale municipale « Comm'Un-Accord » répète tous les jeudis de 19 heures à 20h30 à la salle des Garrigues, Cours Jean Jaurès.

La chorale organisera une rencontre inter chorales au printemps à Manduel et continuera à donner des concerts dans les maisons de retraite.

Autour du chef de chœur et professeur de chant Cécile PAUT, la chorale compte 40 choristes environ. Répartis sur 3 pupitres (Alto, Soprano et Mezzo) on

y trouve facilement une place adaptée à sa voix. C'est avec un immense plaisir que les choristes sont prêts à accueillir de nouvelles voix pour chanter en chœur, avec ou sans partitions (au choix).

Vous pouvez venir faire un essai et vous inscrire tout au long de l'année.



École municipale de musique

L'école a repris ses activités musicales en septembre. L'école est ouverte à tous : débutants ou confirmés, enfants, adolescents ou adultes, résidents ou non-résidents de Manduel.

Un cours d'éveil musical est enseigné aux plus petits (à partir de 4 ans) le mercredi matin.

Un large choix d'instruments vous est proposé.



École municipale de danse

Après le gala du 19 juin dernier qui s'est déroulé au Théâtre Christian LIGER à Nîmes et qui a enchanté un public venu nombreux, les cours avec Frédéric CERVERA ont repris depuis début septembre.



En plus des différents niveaux de danse classique et de modern jazz, l'école accueille également les plus petits à partir de 4 ans pour un cours d'éveil ou d'initiation.

Le gala de fin d'année aura lieu le vendredi 5 juin 2020 au Théâtre Christian LIGER à Nîmes.

CENTRE GEORGES BRASSENS

Écoles municipales

de musique, chorale et de danse

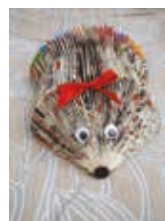
21 rue Colbert (1^{er} étage) - Manduel

Renseignements & inscriptions toute l'année au

04 66 20 61 79 auprès de Muriel Ribière

Par mail : muriel.riberie@manduel.fr

Une deuxième vie pour le vieux papier



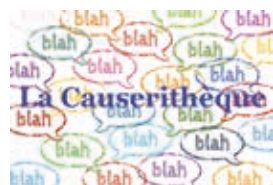
Les 22 et 31 octobre derniers, pour les vacances de la Toussaint, la médiathèque municipale a proposé pour la première fois des ateliers créatifs autour du recyclage du vieux papier.

L'atelier «Récup'livres» proposait aux plus petits de fabriquer des hérissons et sapins à partir de vieux livres et magazines.

Les participants de l'atelier «Figurines poétiques» ont créé de petits personnages destinés à la décoration ou à être collés sur des cartes de voeux.

Ces ateliers s'inscrivent dans une démarche de recyclage et de développement durable.

La causerie est née !



Vous avez envie de partager vos coups de coeur (ou pourquoi pas vos coups de gueule) livres, BD, cinéma, séries, télévision, théâtre, expos avec d'autres

personnes intéressées, comme vous, par la culture ? Venez nous rejoindre à la Médiathèque, un mercredi par mois de 17h15 à 18h45.

L'accès est libre et gratuit. Prochain RDV : le mercredi 8 décembre 2019 à 17h15.

Renseignements : Médiathèque municipale

Tél. : 04 66 20 79 90 / mediatheque@manduel.fr



DIMANCHE 15 DÉCEMBRE : OUVERTURE AU PUBLIC DE LA NOUVELLE GARE

Cette nouvelle gare se situe au croisement de 2 lignes :

- la ligne classique : Narbonne-Nîmes (Centre) - Tarascon - Arles, essentiellement desservie par TER
- la ligne à grande vitesse – Contournement-Nîmes-Montpellier « CNM » : Paris - Montpellier Sud de France.

Au 15 décembre 2019, l'offre grande vitesse SNCF évolue, avec une répartition à parts quasi égales des trains entre la nouvelle ligne et celle déjà existante. Choisir la nouvelle gare, c'est choisir la nouvelle ligne à grande vitesse (Contournement de Nîmes et de Montpellier - CNM) qui permet des temps de parcours réduits de 10 mn environ par rapport à la gare historique de Nîmes Centre.

En gare de Nîmes Pont-du-Gard, par jour, en semaine, il est prévu l'arrêt de :

- 17 TGV Inouï : 5 allers et 4 retours depuis/vers Paris, 3 allers et 5 retours depuis/vers les villes de Province (Lille, Lyon...),
- 6 TGV Ouigo.

Chaque arrivée de TGV à Nîmes-Pont-du-Gard sera couverte soit par un TER, soit par une navette TANGO (nouvelle ligne 33). 44 arrêts TER par jour sont prévus pour relier Nîmes Centre en 8 minutes, Arles, Tarascon, Avignon et Montpellier.

La ligne de cars régionale LiO n°151 desservira également la gare entre Beaucaire et Nîmes-Centre.

Les modes doux seront privilégiés avec des pistes dédiées et des racks à vélos offrant la possibilité de recharger son vélo à assistance électrique.

Près de 1 000 places de stationnement seront proposées : Deux parcs clos et vidéo-protégés gérés par EFFIA seront à disposition du public à proximité immédiate de la gare. Le parking P1 sera réservé au stationnement de courte durée. Le parking P2, directement relié à la gare par une passerelle piétonne, proposera différents tarifs selon les durées. Un tarif très attractif est réservé sur le P2 aux abonnés TER mandouillois.

La mise en service de la gare sera célébrée toute la journée du dimanche 15 décembre par des animations, avec possibilité de stationner gratuitement le temps de la visite sur le parking P2.

DES ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Avec les deux dernières caméras installées, un total de 19 caméras sont opérationnelles sur le territoire de la commune.



Deux caméras de vidéoprotection viennent d'être installées aux abords du lavoir, rue Victor Hugo, pour un montant de 29 269,67€ HT.

Par ailleurs, à l'issue de la réalisation de l'extension du dojo, deux nouvelles caméras seront installées en 2020 pour sécuriser les installations et les parkings attenants.

Pour ces travaux, l'agglomération subventionne 50% du coût des travaux hors-tax.

Travaux et partenariat de financement	Montant
Travaux de génie-civil	21 104,38 €
Caméras	8 165,29 €
TOTAL H.T.	29 269,67 €
Agglomération Nîmes Métropole	14 634,83 €
Commune de Manduel	14 634,84 €

Deux agents de surveillance de la voie publique rejoignent les effectifs du service de la police municipale.

Ces agents ont compétence pour constater toutes les infractions aux règles relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules.

Ils peuvent également exercer un contrôle dans d'autres domaines, notamment en matière de santé publique. Ils seront présents également le samedi, matin et après-midi.



Des nouveaux radars pédagogiques en entrée de ville

Quatre nouveaux radars, similaires à ceux installés à l'entrée de l'avenue de la République (RD 403), sont en cours d'installation par le service technique municipal. Ils seront positionnés aux principales entrées de l'agglomération communale.

Ils sont destinés à sensibiliser les automobilistes sur le respect des limites de vitesse en entrée d'agglomération. Ces équipements fournissent également à la police municipale des statistiques sur les vitesses détectées, utiles pour la planification des campagnes de contrôle de vitesse.



EAU DE NÎMES MÉTROPOLE

À compter du 1^{er} janvier 2020, le service de l'eau potable et de l'assainissement collectif est assuré par une société dédiée, dénommée « Eau de Nîmes Métropole ».

Cette société propose pour chaque consommateur :

- des démarches simples pour les consommateurs,
- des accueils répartis sur l'ensemble du territoire,
- le télérelevé des compteurs pour mieux suivre sa consommation,
- le respect de la vie privée des consommateurs dans le cadre de la réglementation RGPD,
- un service spécialisé pour les foyers en difficulté,
- un service dédié aux professionnels.

Un lieu d'accueil spécifique, dénommé «Le carré de l'eau» est situé au 9A avenue de la Méditerranée à Nîmes (Triangle de la Gare).

Des accueils consommateurs seront également répartis dans les mairies du territoire : La Calmette, Clarensac, Marguerittes et Saint Gilles.

Pour toute information : www.eaudenimesmetropole.fr

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES SE TIENDRONT LES 15 ET 22 MARS 2020

Destinées à renouveler l'ensemble des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, les élections municipales sont organisées les 15 et 22 mars 2020, respectivement pour le premier et le second tour.

Pour pouvoir voter, un électeur doit :

- avoir au moins 18 ans ;
- être de nationalité française ou d'un pays membre de l'Union Européenne ;
- être inscrit sur les listes électorales ;
- jouir de ses droits civils ou politiques.

Il est possible de vérifier votre inscription sur les listes électorales via le site <https://www.service-public.fr/>
> papiers – citoyenneté > élections.

Vous pouvez également vous inscrire via ce même lien ou vous rendre à l'accueil de l'Hôtel de Ville, situé place de la Mairie. Vous devrez justifier de votre capacité à voter dans la commune, soit parce que vous avez votre domicile ou votre résidence sur la commune, soit par votre qualité de contribuable sur la commune, soit en qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société sur la commune.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la demande d'inscription doit être faite au plus tard le vendredi 7 février 2020.



Naissances

Le relevé des naissances est établi d'après les mentions reçues en mairie.

Le présent relevé est arrêté à la date du 25 novembre 2019.

Coline, Louise Gabrielle DALANÇON née à Nîmes le 17 mai
Charlie, Samuel, Mickaël MONVOISIN né à Nîmes le 24 mai
Mathys, Benoit Gabriel MARTIN né à Nîmes le 25 mai
Arek, Alan, Franek BANAS né à Nîmes le 27 mai
Rubenn, Pascal PASTRE né à Nîmes le 1er juin
Mathis, Louis, Jean-François FLATTET né à Nîmes le 5 juin
Jassim, Malik LAHJIOUJ né à Nîmes le 15 juin
Aedan, Bertin, François FALHON né à Nîmes le 19 juin
Xavier, Claude, Georges BELMONTE né à Nîmes le 20 juin
Joakim, Nicolas ROURE né à Nîmes le 26 juin
Sacha, Sylvain KEMPINSKI né à Nîmes le 26 juin
Téji, Junior FELICES né à Nîmes le 19 juillet
Simon, Louis RICARD né à Nîmes le 27 juillet
Amina TOUILE née à Nîmes le 31 juillet
Maxime, Henri BERGÉ né à Nîmes le 1^{er} août
Guillaume GUIRAUD né à Nîmes le 23 août
Pablo, Stéphane, Roger JOLY né à Nîmes le 24 août
Arya LY née à Nîmes le 3 septembre
Alix, Aurélie, Jessica LYON MARTIN née à Nîmes le 10 septembre
Aaron, Patrick, Eric TAULEMESSE né à Nîmes le 12 septembre

Tcha, Peng, René YANG né à Nîmes le 17 septembre
Edan, Amine, Jean-Jacques BELKREIR né à Nîmes le 21 septembre
Léo, Pierre, Gildas MERLET né à Nîmes le 20 septembre
Adel ETTALBI né à Nîmes le 20 septembre
Joy, Charlene, Annick, Annie GUIZARD née à Nîmes le 11 octobre
Anyta, Laim-Txias XIONG née à Nîmes le 13 octobre
Ninon, Flore, Océane SORBAIS VEBRET née à Nîmes le 14 octobre
Logan DEROULLE né à Nîmes le 21 octobre
Tom DI BATTISTA MARTEL né à Nîmes le 28 octobre
Naël, Christian, Stéphane MORLAT né à Nîmes le 28 octobre
Hiro, Muaj-Hmoog XIONG né à Nîmes le 27 octobre
Loan, Pascal CHAFFARD né à Nîmes le 29 octobre
Yuna, Emilia, Park ALCANIZ née le 27 novembre
Yasmine ZRITA née à Nîmes le 28 octobre
Gabin, Bruno SANCHIS né à Nîmes le 12 novembre



Mariages

Le présent relevé des mariages est arrêté à la date du 25 novembre 2019.

Daniel GUEYNE et Carole SANCHEZ le 3 mai
Médy TABET et Séverine SEILLET le 4 mai
Victorin JOURDAN et Angélique DAYRE le 18 mai
Gaspar DELASSUS et Aurélie FOLLEAU le 25 mai
Abdelghani AGUENAROUS et Nour El Hoda M'RAIN le 8 juin
Sébastien SAUTREAU et Julie SANCHEZ le 8 juin
Gregoire MONNET et Marion VALIÈRE le 14 juin
Cédric THOMAS et Amandine LANGLOIS le 15 juin
Alexandre MONLEAU et Nathalie RÉ le 15 juin
Fabrice GROS et Magaly FONTAINE le 22 juin
Boris GARCIA et Ludivine SIMARD le 29 juin
Stéphane CHARDONNAL et Agnès ROURE le 29 juin
Laurent ITIER et Karine ABAD le 6 juillet
Laurent POLO et Delphine RASLE le 6 juillet
Sullivan BRIVE et Sabrina CASA le 13 juillet
Fabrice CUVELIER et Corinne PAQUET le 27 juillet
Olivier ESCANDE et Emilie BRUET le 10 août

Mathieu GHIONE et Mélanie HEROIN le 17 août
Ayoub CHAHLAL et Kahina OUADAH le 31 août
Yolan CARBOU et Béatrice D'ONOFRIO le 14 septembre
Alexandre BOISSET et Emelyne TROUILLAT le 19 septembre
Frédéric MARRUCHELLI et Marie-Andrée DECORTE le 14 septembre
Wesley TREMMERIE et Claire GREMILLET le 28 septembre
Stéphan BUFFET et Aurélie SALMERON le 5 octobre
Marc KRAJEWSKI et Karine ROBERT le 12 octobre
Florian VALLS et Elise DA SILVA le 12 octobre
Stéphane CECCONI et Corinne CUNAT le 19 octobre
Ahmed SEDDIKI et Salima OUSSAIDI le 26 octobre

Parrainage civil

Timéo CHARLUET, le 25 mai
Léa CLAVELIN, le 22 juin
Aurore CLAVELIN, le 22 juin
Martin GONZALVEZ, le 28 septembre
Pénélope RAHMANI, le 26 octobre

Le présent relevé est arrêté à la date du 25 novembre 2019.

Noces de diamant

M. et Mme GEREZ, le samedi 26 octobre



Décès

Le présent relevé des décès est arrêté à la date du 25 novembre 2019.

La rubrique Etat Civil est la copie des actes de mariages, décès, dressés et transcrits sur les registres de la commune.

ESDOURRUBAILH-LAPEYRIE Jean-Claude décédé le 27 mai à Nîmes
FIGUEROA Ghislaine décédée le 28 mai à Manduel
LECLERC née MALMAZET Yvette décédée le 1^{er} juin à Manduel
WEYER née GIULIONI Rosa décédée le 4 juin à Manduel
MONGAILLARD Victorine née HEIL décédée le 6 juin à Manduel
VIGNETTA née DUBOIS Joëlle décédée le 10 juin à Nîmes
SANTACRUZ née LOPEZ Hélène décédée le 10 juin à Nîmes
PLANCOULAINE née FELICES Mathilde décédée le 06 juillet à Manduel
BENYOUSSA Doua décédée le 6 juillet à Nîmes
ROUCHEREAU Claude décédé le 10 juillet à Nîmes
MANGIN née JACQUES Jacqueline décédée le 21 juillet à Nîmes
TELLO-AGUDO Eugène décédé le 2 août à Manduel

SOLER Y LLORCA née LAMEIRO Y RUIZ Manuela décédée le 19 août à Nîmes
COURNET Yves décédé le 17 août à Caveirac
GREMILLET André décédé le 12 septembre à Nîmes
AUVRAY Alain décédé le 13 septembre à Nîmes
ROBLES Eladio décédé le 17 septembre à Manduel
DISTILLI Louis décédé le 8 octobre à Nîmes
NOAILLES René décédé le 14 octobre à Manduel
PELOUZE Jean-Claude décédé le 17 octobre à Nîmes
COULOMB Marie, Rose décédée le 29 octobre à Manduel
POLIZZI Claude décédé le 2 novembre à Manduel
DÉES née MATHON Gisèle décédée le 9 novembre à Manduel
BONNERON Jean-Paul décédé le 24 novembre à Manduel

HOMMAGE À NOS SOLDATS



Le mot de l'opposition

Alors même que nous sommes confrontés à une période de sécheresse très importante et que l'on nous demande – à juste titre - de réduire notre consommation en eau la municipalité a acheté un grand nombre de jardinières. Installées au tout début de la période de canicule, devant les écoles, les ronds points, les lieux de passage ces plantes qui ne sont pas adaptées à notre climat méditerranéen ont nécessité tout l'été des arrosages intensifs mobilisant ainsi les services techniques au détriment d'autres missions alors qu'il y a tant à faire pour entretenir la commune.

Des travaux de réfection de voiries semblent devoir être effectués dans les semaines qui viennent. Enfin ! Il était temps ! après plus de cinq ans de quasi inaction en ce domaine. On pourra cependant regretter qu'on ne dépense de l'argent que pour un toilettage de surface sans se préoccuper de l'état des réseaux d'eau, d'assainissement, de pluvial...

A l'approche des élections municipales de 2020 la municipalité ne semble privilégier que ce qui se voit même si c'est coûteux, éphémère, inutile...

Depuis quelque temps on assiste une fois par semaine à un impressionnant ballet de balayuses ! Il aura fallu plus de cinq ans pour que la municipalité se rende compte que l'entretien de la commune n'était pas satisfaisant. A suivre...

Manduel une ambition à partager
Matéo Escamez - Denise Faraldo - Nasser Gouchène - Gérard Rival

Ce texte a été transmis à la mairie le 27 septembre 2019.

Texte non fourni

Aline Traynard, conseillère municipale du groupe des Non inscrits.

Notre mandat touche à son terme...

Nous pouvons d'ores et déjà et en toute objectivité affirmer que le bilan est positif. Une très grande partie des projets et engagements de campagne ont été tenus ou sont en cours.

Les grands projets marquants sont terminés ; la réfection du cours Jean Jaurès avec la mise en place de la zone bleue, chantier précédé par la création d'un parking de 180 places à proximité ainsi que la déviation de l'avenue Pierre Mendès France, la nouvelle maison des associations inaugurée très récemment, la réfection de plusieurs voiries ainsi que le parking de l'école Dolto sans oublier le désendettement de la commune sans augmentation de la part communale de la fiscalité locale.

Nous sommes toujours au travail, encore quelques travaux sont à venir d'ici le mois mars, comme le programme de réfection de voiries échelonné sur plusieurs mois ainsi que la construction de l'extension du Dojo dont les travaux ont démarré coté Rue Jeanne d'Arc prolongée. Le chantier de restauration de l'église a démarré en 2019 et se poursuivra jusqu'en 2021.

Le 15 décembre, premier TGV arrivera en gare de Manduel, Nîmes Pont du Gard.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année avec vos proches et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2020.

Le groupe majoritaire «Manduel Mon village »

Les textes de cette page n'ont subi aucune modification de la part de la rédaction.

Mairie

Place de la Mairie - CS 20014 - 30129 Manduel
Tél. : 04 66 20 21 33
Site web : www.manduel.fr
E-mail : mairie@manduel.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Permanences des élus

Tous les samedis matins de 10h à 12h, sans rendez-vous, en mairie.

CCAS

32 rue Jeanne d'Arc - Tél. : 04 66 20 51 52
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 14h à 17h.
Accueil physique uniquement sur rendez-vous.

Ordures ménagères

Jours fériés : pas de ramassage.
Compétence de Nîmes Métropole
Tél. : 04 66 02 54 54.

Tri sélectif

Jours fériés : collecte maintenue ou reportée
Compétence de Nîmes Métropole
Tél. : 04 66 02 54 54.

Encombrants

Renseignements auprès de Nîmes Métropole
Tél. : 04 66 02 54 54.
Inscription 48h à l'avance.
Deux encombrants par ramassage - 1^{er} jeudi du mois.

Déchetterie des Grimaudes

Horaires de la déchetterie du lundi au dimanche de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Jours de fermeture annuels : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.
Rappel : Les déchets doivent être déposés dans la déchetterie : un badge d'accès est obligatoire. La récupération est strictement interdite.
Vous pouvez contacter la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets de Nîmes Métropole pour tout renseignement au 04 66 02 54 54.

Médiathèque

Lundi : fermeture hebdomadaire
Mardi : 15h - 19h
Mercredi : 9h - 12h / 14h - 19h
Jeudi : 10h - 12h / 15h - 19h
Vendredi : 15h - 18h
Samedi : 9h - 12h



Trois défibrillateurs pour votre secours

Un défibrillateur est installé à la résidence autonomie « Les Marguerites », 32 rue Jeanne d'Arc. Il est accessible 24h/24, 7 jours/7.

Un défibrillateur se situe à la maison des associations « Simonne SALETES », 21 route de Bellegarde, à proximité de l'ascenseur. Il est dans une armoire dédiée, accessible également 24h/24, 7 jours sur 7.

Un troisième défibrillateur se situe au club de tennis, chemin du Bois des Roziers. Il est également dans une armoire dédiée, accessible également 24h/24, 7 jours sur 7.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour signaler une panne sur l'éclairage public, Appelez directement le :

0 800 94 06 44 Service à appel gratuits

MANDUEL 

SOURTOUS
Nos énergies pour une Vie meilleure

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
Gendarmerie Marguerittes : 04 66 75 39 40
Police municipale : 04 66 20 60 22
ENEDIS Dépannage : 09 72 67 50 30
GRDF urgence sécurité gaz : 0 800 473 333
EAU NÎMES MÉTROPOLE 24h/24 (eau potable et assainissement) : 09 69 32 35 52

